

Avis - Rapport du maire

États financiers vérifiés 2024

Chers citoyens et chères citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur.

Par le présent avis, le maire de Saint-Jacques-le-Mineur, monsieur Etienne Brunet, présente les faits saillants du rapport financier de son exercice qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2024.

Le rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2024 a été vérifié par un vérificateur externe, de la firme Beaulieu et associés CPA inc., membre du groupe Servicas et déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2025. Le rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité.

Pour l'année 2024, les revenus de fonctionnement ont totalisé 4 845 480 \$ et les charges, remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont totalisé 4 191 138 \$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 654 341 \$.

Ce surplus s'explique principalement par les facteurs suivants :

Facteur de variation positive du budget	Variation
Revenus supplémentaires perçus sur les droits de mutations immobilières, mais une moins grande affectation du fonds de carrières pour le projet de réfection d'une portion de la route Édouard VII	+ 202 000 \$ - 132 000 \$ 71 720 \$
Subvention d'Hydro-Québec pour réfection d'une portion de la route Édouard VII	+ 235 000 \$
Moins de revenus de transferts que prévu au budget	-215 045 \$
Mise à jour des valeurs des propriétés entraînant une perception de taxes plus élevée	+89 336 \$
Revenus d'intérêts des comptes bancaires en fonction des hausses du taux directeur	
Autres revenus d'intérêts pour solde excédentaire	+ 73 122 \$
Autres revenus (TPS/TVQ, activités de loisirs, commandites)	+ 63 137 \$
Total de variation positive	128 001 \$
Facteur de variation négative du budget	Variation
Plus de dépenses en salaire des pompiers et premiers répondants, car plus d'interventions et d'appels généraux	+ 90 705 \$
Moins de dépenses que budgétées dans les secteurs de l'administration, du transport et de l'aménagement	- 203 743 \$
Plus de dépenses que budgétées dans les secteurs de l'hygiène du milieu et des loisirs	+ 40 990 \$
Total de variation négative	- 82 647 \$

Avis - Rapport du maire

États financiers vérifiés 2024

Grâce à ces variations d'exercice, le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté cumulé de la municipalité s'établit à 1,213 M\$ au 31 décembre 2024, ce qui permettra à la municipalité de continuer de réaliser les investissements prévus dans les années futures et d'alléger le fardeau fiscal relatif aux différents emprunts en cours ou à venir.

D'autre part, des investissements de plus de 2 665 000 \$ ont été réalisés dans la dernière année, notamment dans les projets suivants :

- Réfection des rangs St-Philippe Nord et St-Marc, ainsi que d'une portion de la route Édouard VII, incluant la réfection de ponceaux;
- Acquisition d'un nouvel édifice municipal à vocation commerciale;
- Poursuite des démarches de recherches de sources permanentes d'eau potable pour le périmètre urbain desservi;
- Remplacement des appareils de protection respiratoire isolant et autonome des pompiers (APRIA);
- Réalisation des plans et devis pour le lancement d'appel d'offres du projet de démolition de l'Église et de construction du nouveau complexe municipal qui accueillera la bibliothèque, la salle communautaire, la salle du conseil et les bureaux municipaux.

D'autres gros projets de réfection sont à prévoir dans les prochaines années sur nos routes locales, dont des aménagements plus sécuritaires pour favoriser la mobilité urbaine dans le cœur villageois. Le projet de mise aux normes des installations sanitaires des résidences isolées est toujours en cours et prendra fin en avril 2027 et nos efforts pour mettre en activité de nouvelles sources permanentes d'eau potable se poursuivent. Après le complexe municipal, on débutera les travaux de rénovation de la caserne actuelle pour la mettre aux normes de santé et sécurité au travail.

Nous avons un souci d'arriver à mettre en place cette vision, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes. Soyez assurés que nous poursuivrons le travail afin d'optimiser les ressources de la municipalité pour que tous et toutes en bénéficient et que la municipalité maintienne sa bonne santé financière.



Etienne Brunet
Maire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le présent avis est diffusé sur le territoire de la municipalité via son site internet et dans un journal local distribué à chaque porte en date du 17 avril 2025.